

DEPARTEMENT
DES YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA CONSTRUCTION
ET LA GESTION D'UNE PISCINE

Arrondissement de
Saint-Germain-en-Laye

Siège : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

SEANCE DU
18 décembre 2019

PUBLIE LE : 30 DEC. 2019

Délibération n°181219-4 : Admission en non valeur de produits irrecouvrables

L'an deux mille dix-neuf, le dix-huit décembre à dix-neuf heures trente, le Comité du Syndicat Intercommunal pour la Construction et la Gestion d'une Piscine, dûment convoqué par le Président le onze décembre, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Saint-Germain-en-Laye, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Benoît Burgaud** 1^{er} Vice-président du syndicat intercommunal, en l'absence de Monsieur Le Président.

SEANCE DU 18 DÉCEMBRE 2019

Présents

AIGREMONT
COMMUNE NOUVELLE SAINT-
GERMAIN-EN-LAYE

Isabelle BOUCHERIE, DELEGUEE TITULAIRE

Nicolas ROUSSEAU, DELEGUE TITULAIRE

Marie AGUINET, DELEGUEE SUPPLEANTE

Serge MIRABELLI, DELEGUE SUPPLEANT

LE PECQ

Jean-Noël AMADEI, DELEGUE TITULAIRE

Raphaël PRACA, DELEGUE TITULAIRE

MAREIL-MARLY

Christian DUSSART, DELEGUE TITULAIRE

MARLY-LE-ROI

Benoît BURGAUD, DELEGUE TITULAIRE

Marie-Odette ALAIS, DELEGUEE SUPPLEANTE

Absents excusés

AIGREMONT
CHAMBOURCY

Cinthia DOMINGUES, DELEGUEE SUPPLEANTE

Pascale MERIDA, DELEGUEE TITULAIRE

Sophie BELLEVAL, DELEGUEE SUPPLEANTE

Gilbert ROUAULT, DELEGUE SUPPLEANT

LE PECQ

Michel STOFFEL, DELEGUE SUPPLEANT

Pierrick FOURNIER, DELEGUE SUPPLEANT

LE VESINET

Abel VINTRAUD, DELEGUE TITULAIRE

Francis GUIZA, DELEGUE TITULAIRE

François GLUCK, DELEGUE SUPPLEANT

Frederic GOZLAN, DELEGUE SUPPLEANT

MAREIL-MARLY

Gilles MORINI, DELEGUE SUPPLEANT

Lionel LIOTIER, DELEGUE SUPPLEANT

MARLY-LE-ROI

Fabrice TENNESON, DELEGUE TITULAIRE

Communes non représentées

CHAMBOURCY, LE VESINET

Assistaient à la séance

Monsieur Matthieu SAILLARD, Directeur Général des Syndicats Intercommunaux

Madame Catherine SCAGNI, Directrice de la piscine intercommunale

Nombre de communes	:	5
Commune nouvelle (composée de 2 communes)	:	1
QUORUM	:	8
<u>Délégués présents</u>	:	9
<u>Délégués comptant pour le vote</u>	:	8

OBJET : ADMISSION EN NON-VALEUR DE PRODUITS IRRECOUVRABLES

RAPPORTEUR : Monsieur BURGAUD, Vice-président

VU l'instruction comptable et budgétaire M14 ;

CONSIDERANT les propositions faites par Monsieur le Trésorier Principal de Saint-Germain-en-Laye ;

LE COMITE,

Après avoir entendu les explications de son Vice-président et en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

ARTICLE 1 : DECIDE d'admettre en non-valeur les titres mentionnés en séance dont le montant total s'élève à la somme de 459,50 €.

ARTICLE 2 : DIT que les crédits nécessaires ont été inscrits en dépense au budget 2019, au compte 6541, chapitre 65.

Fait à Saint-Germain-en-Laye, le **27 DEC. 2019**

Transmis en préfecture et affiché le **30 DEC. 2019**

Pour Extrait Conforme

Arnaud PERICARD
Président du Syndicat Intercommunal